



AR PREFECTURE

016-200054047-20180502-2018\_05\_02\_08-DE  
Reçu le 04/05/2018

Cet avenant n'a pas d'incidence en matière de délais (ni sur le délai global, ni sur les délais partiels).  
Le montant global forfaitaire du marché est inchangé à savoir :

- Montant initial H.T 38 900.00 €
- Avenant n° 1 H.T 6 160.00 €
- Montant HT actuel du marché 45 060.00 €

Monsieur le Maire propose d'accepter le transfert du marché du 23 janvier 2017, concernant l'aménagement du centre ville de Confolens du titulaire initial CONCEPT PAYSAGE – Jean-François GALINET au nouveau titulaire CONCEPT PAYSAGE – Constantin GORIOUX.

Vu le marché du 23 janvier 2017,

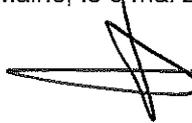
Vu l'avenant n°1 du 10 juillet 2017

Vu l'avenant de transfert annexé

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve cet avenant de transfert
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 3 mai 2018



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

AR PREFECTURE

016-200054047-20180502-2018\_05\_02\_08-DE

Recu le 04/05/2018

Maître d'Ouvrage

**VILLE DE CONFOLENS**

Place Henri Coursaget

16500 Confolens

Tel. : 05 45 84 01 97

Objet du marché

EXERCICE DE LA MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION  
DE L'OUVRAGE SUIVANT :

**Aménagement du centre ville de Confolens**

Marché de Maîtrise d'Oeuvre

N° d'identification | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -- |  
Date du marché : 23 janvier 2017

**AVENANT DE TRANSFERT**

Titulaire du marché

**Groupement :**

**Mandataire : CONCEPT PAYSAGE**

72 rue de Lesson  
17300 ROCHEFORT

**Co-traitant : PROFILS ETUDES**

1 rue de la Trinquette  
17000 La Rochelle

Entre :

Le Maître d'Ouvrage, ci-dessus désigné, représenté par Monsieur Jean-Noël DUPRE, Maire de Confolens, désigné ci-après par l'appellation "Le Maître d'Ouvrage", d'une part,

Et :

Le groupement titulaire du marché, représenté par le mandataire du groupement et désigné ci-après par l'appellation "Le Maître d'Oeuvre", d'autre part,

**ARTICLE I - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prend en compte les évolutions liées à la vie des sociétés :

- Vente avec transfert de l'activité économique CONCEPT PAYSAGE – Jean François GALINET



~~suite au décès de son gérant à l'activité économique~~ CONCEPT PAYSAGE – Constantin GORIOUX, dont le siège social est basé au 158 rue de la forêt 17700 Saint Georges du bois, SIRET 83776529200012.

Le transfert du marché du 23 janvier 2017, concernant l'aménagement du centre ville de Confolens du titulaire initial CONCEPT PAYSAGE – Jean-François GALINET au nouveau titulaire CONCEPT PAYSAGE – Constantin GORIOUX est accepté par le maître d'ouvrage dans les conditions ci-après.

## ARTICLE II - ETAT D'AVANCEMENT DES PRESTATIONS ET PAIEMENTS

L'état de l'avancement des prestations et des paiements est joint en annexe 1 dans le document intitulé « DVA n°1 »

Cet état comporte :

1. l'état d'avancement des prestations,
2. l'état des avances et retenue de garantie,
3. les pénalités / primes appliquées,
4. l'état de délivrance des exemplaires uniques,
5. l'état des sous-traitants à paiement direct ou à délégation de paiement,
6. l'état d'avancement des paiements,
7. le détail des paiements déjà effectués en base, actualisation/ révision (HT et TTC) au titulaire et aux sous-traitants.

Il n'y a, actuellement, ni retenue ni pénalité ni prime autres que celles indiquées dans l'état ci-dessus. Les retenues, pénalités et primes à venir seront appliquées au seul nouveau titulaire.

## ARTICLE III - AVANCE

Le marché n'est pas soumis à avance.

## ARTICLE IV - RETENUE DE GARANTIE

Le marché n'est pas soumis à Retenue de Garantie

## ARTICLE V - ACCESSIBILITE A LA COMMANDE PUBLIQUE

Le nouveau titulaire fournit les pièces administratives prouvant son accessibilité à la commande publique :

- Documents concernant la capacité technique
- Attestation sur l'honneur concernant notamment le travail dissimulé.
- Attestations d'assurances.

## ARTICLE VI - DELAIS

Cet avenant n'a pas d'incidence en matière de délais (ni sur le délai global, ni sur les délais partiels).

## ARTICLE VII - MONTANT DU MARCHE

Le montant global forfaitaire du marché est inchangé à savoir

◇ Montant initial H.T	38 900.00 €
◇ Avenant n° 1 H.T	6 160.00 €
◇ Montant HT actuel du marché	45 060.00 €

AR PREFECTURE

016-200054047-20180502-2018\_05\_02\_08-DE  
Reçu le 04/05/2018

ARTICLE VIII - DISPOSITIONS PARTICULIERES

Il est précisé que toutes les clauses du marché initial ou du marché modifié par l'avenant n°1 non modifiées par le présent avenant sont et demeurent applicables.

ARTICLE IX - LISTE DES ANNEXES

Etat d'avancement des prestations et paiements (DVA n°1)  
Liste des avenants et des OS  
Pièces justificatives du transfert

Fait à Saint Georges du Bois,

le : 23/03/2018

Signature

Mandataire Concept Paysage

Constantin GORIOUX

Fait Confolens,

le :

Signature du Maire,

Signature du co-traitant Profils Etudes